

# iShares Premium Money Market ETF (CMR)

Ce document contient des renseignements essentiels sur le iShares Premium Money Market ETF. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock ») au 1 866 474-2737 ou à l'adresse isharescanada\_inquiries@blackrock.com ou visitez le www.blackrock.com/ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu	
Date de création du FNB	19 février 2008
Valeur totale au 30 avril 2023	470,2 M\$
Ratio des frais de gestion (RFG) <sup>1</sup>	0,27 %
Gestionnaire du fonds	BlackRock
Gestionnaire de portefeuille	BlackRock
Sous-conseiller	BlackRock Institutional Trust Company, N.A.
Distributions	Mensuelles

## Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 avril 2023)

Symbole boursier	CMR
Bourse	Bourse de Toronto
Monnaie	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen	142 662 parts
Nombre de jours de négociation	251 sur 251 jours de bourse

## Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 avril 2023)

Cours du marché	49,99 \$-50,20 \$
Valeur liquidative	50,00 \$-50,19 \$
Écart acheteur- vendeur moyen	0,02 %

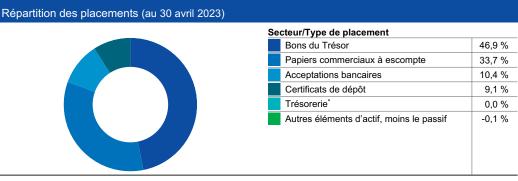
<sup>1</sup> Le RFG est établi pour la période se terminant le 31 décembre 2022 et ne tient pas compte de la réduction des frais de gestion, qui sont passés de 0,20 % à 0,12 %, avec prise d'effet le 12 janvier

# Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB a pour objectif de placement d'optimiser les revenus réguliers sans toutefois sacrifier la préservation du capital et les liquidités en investissant principalement dans des titres de créance à court terme (généralement moins de 90 jours) de grande qualité, notamment des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou leurs organismes, des acceptations bancaires et du papier commercial (à l'exclusion du papier commercial adossé à des actifs) émis par des banques, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions canadiennes.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 avril 2023. Ces placements changeront.

Dix	c principaux placements (au 30 avril 2023)	
1.	Bons du Trésor du Canada 4,36 % 11 mai 2023	4,6 %
2.	Bons du Trésor du Canada 4,38 % 08 juin 2023	4,2 %
3.	Sumitomo Mitsui Banking 4,78 % 15 mai 2023	3,6 %
4.	Toyota Credit Canada Inc. 5 % 1 <sup>er</sup> novembre 2023	3,1 %
5.	Province d'Alberta 4,43 % 23 mai 2023	2,7 %
6.	Bons du Trésor du Canada 4,37 % 25 mai 2023	2,7 %
7.	Nestle Capital Canada Ltd. 4,59 % 09 mai 2023	2,7 %
8.	Bons du Trésor du Canada 4,33 % 11 mai 2023	2,7 %
9.	Fédération des caisses Desjardins 4,7 % 03 mai 2023	2,6 %
10.	Bons du Trésor du Canada 4,36 % 25 mai 2023	2,5 %
Po	Pourcentage total des dix principaux placements	
No	Nombre total de placements	



<sup>\*</sup> Arrondi à moins de 0.1 %



## Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

## Niveau de risque

BlackRock estime que la volatilité de ce FNB est « faible ».

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique relative aux risques dans le prospectus du FNB.

## **Aucune garantie**

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

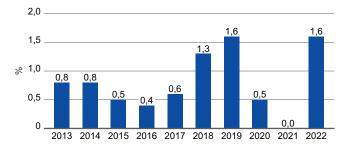
#### Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dix dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement<sup>2</sup> exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais de gestion du FNB sont réduits depuis le 12 janvier 2023. Les données sur le rendement pour les périodes antérieures au 12 janvier 2023 ne tiennent pas compte de cette réduction et elles auraient été différentes si la réduction s'était appliquée aux périodes indiquées ci-après au cours desquelles le rendement a été mesuré.

## Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts du FNB pour chacune des dix dernières années. Le FNB a perdu de sa valeur sur aucune des dix dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



## Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement pour les parts du FNB sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans le futur. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

		3 mois se terminant	Si vous avez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rende- ment	1,09 %	31 mars 2023	Votre placement augmente- rait pour s'établir à 1 011 \$
Pire rendement	-	30 novembre 2021	Votre placement demeure- rait à 1 000 \$

## Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts du FNB était de 0,93 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts du FNB il y a dix ans, votre placement vaudrait maintenant 1 097 \$.



## Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

## Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

## COURS DU MARCHÉ

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée l'« écart acheteurvendeur ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide.
   Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

## À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- visent à protéger le capital et à toucher un revenu mensuel constant;
- prévoient détenir leur placement à court terme ou pourraient devoir vendre le placement rapidement;
- peuvent tolérer le niveau de risque indiqué ci-dessus.

#### VALEUR LIQUIDATIVE

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

#### **Ordres**

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

## Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

#### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.



## Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

## 1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

#### 2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2022, les frais du FNB s'élevaient à 0,27 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du FNB)	
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,27 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,27 %

## Commissions de suivi

La commission de suivi est une commission continue versée tant que vous détenez des titres du FNB. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

# Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BlackRock ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée 161, rue Bay, bureau 2500 Toronto (Ontario) M5J 2S1

Téléphone: 416 643-4000 Sans frais: 1 866 474-2737

Courriel: isharescanada\_inquiries@blackrock.com

Site Web: www.blackrock.com/ca

© 2023 Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée. Tous droits réservés. **iSHARES** et **BLACKROCK** sont des marques de commerce déposées de BlackRock, Inc. ou de ses filiales aux États-Unis ou ailleurs. Utilisation autorisée.

**BlackRock**